



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT  
ET DE TRANSITIONS  
2023-2025

Communauté de communes  
**Chalosse Tursan**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le **Pôle d'équilibre territorial et rural Adour Chalosse Tursan**, représenté par Monsieur Laurent CIVEL, son Président,

La Communauté d'**Agglomération de Mont-de-Marsan**, représentée par Monsieur Charles DAYOT, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Adour Chalosse Tursan Marsan :

- la Communauté de communes **d'Aire-sur-l'Adour**, représentée par M. Philippe BRETHES, son Président,
- la Communauté de communes Chalosse Tursan, représentée par Mme Pascale REQUENNA, sa Présidente,
- la Communauté de communes des Terres de Chalosse, représentée par M. Didier GAUGEACQ, son Président,
- la Communauté de communes des Coteaux et Vallées de Luys, représentée par Mme Christine FOURNADET, sa Présidente,
- la Communauté de communes du Pays Grenadois, représentée par M. Jean-Luc LAFENETRE, son Président,
- la Communauté de communes du Pays Tarusate, représentée par M. Laurent CIVEL, son Président,

le **Pôle d'équilibre territorial et rural**, la **Communauté d'Agglomération** et les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération du **Pôle d'équilibre territorial Adour Chalosse Tursan** en date du 28 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté d'**Agglomération de Mont-de-Marsan** en date du 16 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

- Vu la délibération de la Communauté de communes **d'Aire-sur-l'Adour** en date du 6 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes Chalosse Tursan en date du 13 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant sa Présidente à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes des Terres de Chalosse en date du 24 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes des Coteaux et Vallées de Luys en date du 7 novembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant sa Présidente à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Grenadois en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Tarusate en date du 14 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et autorisant son Président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations **du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra**, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques** partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de **transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

**Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts** qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus **vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions** : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

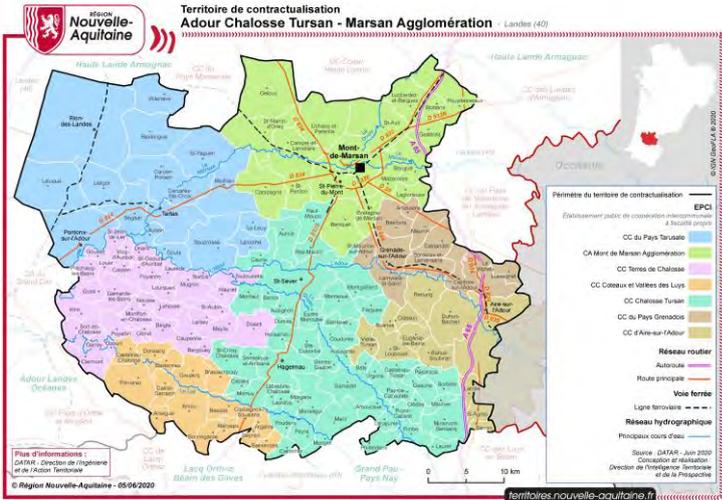
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est **facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.**

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation

<p><u>Données générales :</u> 158 communes – 143 173 habitants (2017) 7 intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li> <b>Communauté d'Agglomération</b> de Mont-de-Marsan – 18 communes – vulnérabilité faible</li><li> Communauté de communes Chalosse Tursan - 50 communes – vulnérabilité faible</li><li> Communauté de communes Coteaux et Vallées de Luys - 16 communes – vulnérabilité intermédiaire</li><li> Communauté de communes <b>d'Aire-sur-l'Adour</b> - 22 communes – vulnérabilité faible</li><li> Communauté de communes du Pays Grenadois - 11 communes – vulnérabilité faible</li><li> Communauté de communes du Pays Tarusate - 17 communes – vulnérabilité faible</li><li> Communauté de communes Terres de Chalosse - 34 communes – vulnérabilité faible</li></ul>	
--	---

Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan est constitué d'un vaste espace rural avec un grand pôle urbain qu'est l'Agglomération de Mont-de-Marsan. La croissance démographique y est continue depuis 1968 mais elle s'est essouffée depuis 2010. Le niveau de vie de la population est peu inégalitaire et dessine une structure sociale plutôt homogène. Le niveau de chômage a progressé entre 2010 et 2015, essentiellement en lien avec la dégradation générale du contexte économique. Le niveau de qualification de la population est plutôt favorable et se trouve marqué par une légère surreprésentation **des populations dotées d'un diplôme d'études supérieures.**

Le tissu économique local a fortement évolué depuis les années 1970 avec une croissance marquée par des emplois de la sphère présente et une baisse des emplois de la sphère productive. Entre 2008 et 2017, le territoire a connu une réduction significative de ses effectifs salariés privés.

Le modèle de développement du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan a une **trajectoire montrant un risque d'affaiblissement en raison de la montée en puissance des transferts sociaux** qui sont un reflet du déclin de la sphère productive. La forte **dépendance aux pensions de retraite questionne l'attractivité du territoire en matière de captation d'un public jeune.** L'une des fragilités du territoire se retrouve dans le rôle majeur qui est joué par **l'économie publique (base militaire, centre hospitalier de Mont-de-Marsan, collectivités...).**

Malgré un patrimoine architectural et naturel remarquable, le déficit d'attractivité touristique est particulièrement marqué sur le territoire.

Selon la grille **de densité communale mise au point par l'INSEE**, deux communes du territoire sont classées comme étant urbaines (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont) et les 156 autres communes sont classées comme étant rurales (communes dense et très peu denses au sens **de l'INSEE**). Le caractère rural du territoire et le faible nombre de pôles urbains structurants expliquent la forte dynamique de mouvements pendulaires en direction de Dax et de Pau.

## 1-2 Stratégie territoriale de développement

En **s'appuyant sur une lecture** partagée des enjeux, le **Territoire et la Région s'accordent** pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (**l'annexe 1 « note d'enjeux »** précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1 : Développer l'attractivité du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan**

Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan bénéficie de nombreuses richesses, tant économiques, culturelles que patrimoniales. Il est néanmoins soumis à de nombreuses mutations de son environnement qui le pousse à évoluer, pour se mettre notamment plus en phase avec des objectifs de développement durable, au service de ses habitants et visiteurs.

**L'accès à une offre** fournie de services de soins et de santé fait partie de ses attendus et il **convient d'organiser une offre suffisante et mieux organisée afin que ce sujet ne devienne pas un facteur limitant l'attrait du territoire.**

Le potentiel touristique du territoire apparaît **aujourd'hui également comme un axe de développement à prendre en compte en valorisant l'offre territoriale et faisant connaître les richesses du territoire.**

Pour attirer durablement de la population sur le territoire, il conviendra également de soutenir **le développement de l'activité économique du territoire. Maintenir une capacité productive, poursuivre l'enrichissement de l'offre de services et accompagner l'émergence de projets innovants et de filières durables** sont les objectifs que les élus estiment prioritaires pour assurer le bon développement du territoire.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- **Sous axe 1.1 : faciliter l'accès aux services de santé et de soins et renforcer ma structuration des acteurs**
- **Sous-axe 1.2 : renforcer la mise en valeur touristique du territoire**
- **Sous-axe 1.3 : soutenir le développement économique et stimuler l'innovation**

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- **Nombre/nature/localisation des équipements de soins ou réseaux de professionnels créés ou accompagnés**
- **Nombre/nature/localisation des équipements touristiques ou lits marchands créés ou accompagnés**
- **Nombre d'entreprises et de projets innovants soutenus**

- **Axe stratégique 2 : Assurer la complémentarité de l'offre territoriale et renforcer les liens entre milieux urbains et ruraux**

Avec une majorité de sa population vivant dans des communes rurales, le territoire se doit de développer des passerelles entre ses espaces agrestes et ses polarités de service. Tout en accompagnant le nécessaire renforcement des bourgs-centres, il conviendra **d'adopter de nouvelles pratiques de coopération, de nouveaux modes de fonctionnement** pour garantir la **complémentarité des espaces et éviter l'isolement des communes rurales**. Le maillage des pôles sur le territoire revêt donc une importance particulière pour **l'ensemble des habitants du territoire, ruraux comme urbains**.

Ainsi, la revitalisation des bourgs apparaît comme une nécessité pour maintenir les activités économiques et attirer de nouveaux services attendus par les populations. Les démarches entreprises conjointement par les collectivités, communes et communautés de communes, montrent cette volonté de **renforcer les pôles, au bénéfice de l'ensemble des habitants**.

**A travers de nouveaux modes d'organisations, plus collectifs, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tentent de proposer des solutions aux besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources disponibles**. Cette approche circulaire est source de nombreuses opportunités **pour le territoire afin de développer ses capacités d'adaptation aux changements qui s'imposent à lui, de faire éclore ses potentiels d'innovation et de stimuler son économie et son marché de l'emploi**.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 2.1 : assurer le maintien des services en milieu rural
- Sous-axe 2.2 : accompagner les actions de revitalisation des centre-bourgs en respectant **l'équilibre et la complémentarité territoriale**
- Sous-axe 2.3 : **répondre aux besoins des habitants en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS et du milieu associatif**

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Nombre/nature/localisation des services à la population créés ou accompagnés
- **Nombre/nature des projets des acteurs de l'ESS et du milieu associatif accompagnés**

- **Axe stratégique 3 : Anticiper les besoins de demain**

Afin d'accompagner l'évolution de son environnement, le territoire doit s'adapter et réfléchir à ses besoins futurs.

**Qu'il s'agisse de souveraineté alimentaire, d'adaptation des compétences aux emplois de demain ou de la préparation aux impacts du changement climatique, le territoire a conscience de la nécessité de se tourner vers l'avenir et de réfléchir à ses besoins futurs.**

L'agriculture, mise à mal par des crises à répétition, doit évoluer pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et assurer sa pérennité, en se diversifiant ou en se démarquant par la qualité de ses productions. Les collectivités ont manifesté leur **volonté de participer à l'évolution des modes de consommation, de s'investir** pour maintenir et développer ce secteur emblématique de leur économie.

Les risques naturels pourront être limités par une prise en compte accrue des problématiques environnementales et par la mise en place de solutions innovantes pour **limiter l'impact des intempéries. Pour pallier à la raréfaction** des ressources, des travaux sont entrepris vers la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables. **Pour garantir un développement durable de l'économie locale et limiter le vieillissement** en cours de sa population, le territoire Adour Chalosse Tursan-Marsan développe des initiatives visant à proposer une offre de formation adaptée aux métiers de demain et aux besoins des entreprises locales.

Trois sous-axes sont proposés pour accompagner cet axe stratégique :

- Sous-axe 3.1 : accompagner le développement d'une agriculture durable et la promotion des circuits courts
- Sous-axe 3.2 : s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et énergétiques
- Sous-axe 3.3 : soutenir les démarches de formation et de gestion des compétences

Des indicateurs de suivi ont été sélectionnés afin de pouvoir dresser un bilan des actions menées dans le cadre de cet axe stratégique :

- Nombre/nature des équipements pour le développement d'une alimentation locale et durable qui ont été accompagnés
- Nombre de projets en lien avec les questions de formation qui ont été accompagnés

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement,** méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 30 % en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la

Région, la Communauté d'agglomération du Marsan, le PETR Adour Chalosse Tursan ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment **de la mise en œuvre** du plan **d'actions** pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre **en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région** Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur **ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat**.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

### Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026**.  
**L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.**

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un** engagement financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention**.

### Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties**. **Le comité de pilotage** est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

**L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale** pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses** contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

#### Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

#### Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

#### Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

#### Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

#### Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

**Des modalités de suivi et d'évaluation** sont co-construites par le Territoire et la Région afin **de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

#### Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

**Dans l'hypothèse où des changements** seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein **droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution** de personne morale par la nouvelle entité juridique.

#### Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut **être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur

différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 8 exemplaires

A Bordeaux, le .....

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du **Pôle d'équilibre**  
territorial Adour Chalosse Tursan

Alain ROUSSET

Laurent CIVEL

A ....., le .....

A ....., le .....

Le Président de la communauté  
**d'agglomération de Mont-de-**  
Marsan

Le Président de la Communauté de  
**communes d'Aire-sur-l'Adour**

Charles DAYOT

Philippe BRETHERS

A ....., le .....

A ....., le .....

La Présidente de la Communauté de  
communes Chalosse Tursan

Le Président de la Communauté de  
communes Terres de Chalosse

Pascale REQUENNA

Didier GAUGEACQ

A ....., le .....

A ....., le .....

La Présidente de la Communauté de communes des Coteaux et Vallées de Luys Le Président de la Communauté de communes du Pays Grenadois

Christine FOURNADET

Jean-Luc LAFENETRE

A ....., le .....

Le Président de la Communauté de communes du Pays Tarusate

Laurent CIVEL

## Liste des annexes

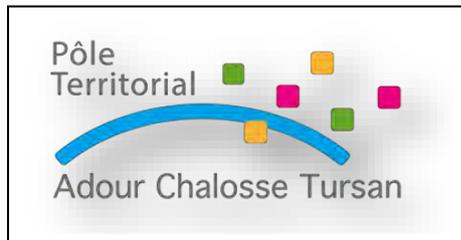
Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



## NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

### I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

**-Quelles sont les dynamiques** identifiées dans le territoire (démographie, économie, transitions énergétiques et environnementales...)?

Un Territoire de projet : Adour Chalosse Tursan Marsan

Le territoire de projet Adour Chalosse Tursan Marsan se situe au sud-est du département des Landes, aux frontières des Pyrénées-Atlantiques et du Gers. Il regroupe 158 communes réparties en six communautés de communes et une communauté d'agglomération, représentant près de 141 000 habitants en 2015.



Hôtel de Région  
14 rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
T. 05 57 57 80 00

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

Un vaste territoire multi polarisé

Territoire rétro-littoral comportant une partie urbaine et un large espace rural, le Territoire Adour Chalosse Tursan Marsan est structuré par le grand pôle de Mont-de-Marsan et maillé par 4 pôles secondaires : Tartas, Saint-Sever, Hagetmau et Aire-sur-**l'Adour**. Il est bordé à l'ouest par le pôle de Dax, dont 2 communes du PETR font partie intégrante, et se trouve également sous l'influence de Pau et Lacq-Orthez au sud. Les 5 **pôles internes concentrent 43 % des habitants du territoire et 67% de l'emploi**. Cette structuration territoriale fait apparaître une dynamique de « pendularisation » marquée auprès des territoires voisins (notamment Dax et Pau) et un fort niveau d'interaction entre les composantes internes du territoire.

### **Une dynamique démographique modérée qui s'essouffle**

Le territoire connaît une croissance démographique continue depuis 1968, mais globalement modérée. Sa dynamique **démographique s'est enclenchée plus tardivement** et a été sensiblement moins positive que dans les territoires de comparaison (territoires entourant des pôles de 10 000 à 40 000 emplois). La croissance **s'est toutefois accélérée** durant les années 2000, mais le dynamisme **démographique s'est essoufflé depuis 2010**.

Cette trajectoire provient d'un solde migratoire en demi-teinte, systématiquement inférieur à la moyenne des territoires néo-aquitains de même catégorie (excepté pour la période 1999-2010) **et d'un solde naturel faible**, voire parfois négatif (1975-1982 et 1990-1999). La baisse du solde migratoire sur la période récente traduit une perte **d'attractivité** et expose le territoire à un ralentissement démographique.

**L'attractivité du territoire s'exerce sur** des populations plutôt jeunes mais modestes (ouvriers et employés) et plus exposées au chômage. Cette dynamique limite **le vieillissement de la population**, mais le phénomène pourrait **s'inverser dans les années** à venir compte tenu de la surreprésentation des populations de 45-59 ans.

La croissance démographique « naturelle » s'établit à 0,17% par an entre 2010 et 2015 avec un indice de jeunesse encore relativement favorable. Sans action volontariste sur l'attractivité résidentielle, économique et touristique, Mont-de-Marsan s'expose à un risque de stagnation et de déclin voire de déclassement de statut de préfecture au profit du Grand Dax et de sa situation rétro littorale immédiate.

EPCI	Nombre d'EPCI du territoire : 7					typologie
	Population		taux de croissance annuel moyen			
	2012	2017	total	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	
CA Mont de Marsan Agglomération	53 575	53 177	-0,15%	0,15%	-0,30%	décroissance liée au solde migratoire
CC Chalosse Tursan	25 605	26 020	0,32%	-0,21%	0,53%	croissance liée au solde migratoire
CC Coteaux et Vallées des Luys	7 603	7 611	0,02%	-0,42%	0,44%	croissance liée au solde migratoire
CC d'Aire-sur-l'Adour	12 831	12 875	0,07%	-0,34%	0,41%	croissance liée au solde migratoire
CC du Pays Grenadois	7 741	7 665	-0,20%	-0,06%	-0,14%	décroissance totale
CC du Pays Tarusate	16 770	17 628	1,00%	-0,14%	1,14%	croissance liée au solde migratoire
CC Terres de Chalosse	17 810	18 197	0,43%	0,02%	0,41%	croissance totale
<i>Territoire de contractualisation</i>	<i>141 935</i>	<i>143 173</i>	<i>0,17%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>0,22%</i>	<i>croissance liée au solde migratoire</i>
<i>Région Nouvelle-aquitaine</i>	<i>5 808 594</i>	<i>5 956 978</i>	<i>0,51%</i>	<i>-0,06%</i>	<i>0,57%</i>	<i>croissance liée au solde migratoire</i>
<i>France de province</i>	<i>51 477 469</i>	<i>52 464 253</i>	<i>0,38%</i>	<i>0,19%</i>	<i>0,19%</i>	<i>croissance totale</i>
<i>France métropolitaine</i>	<i>63 375 971</i>	<i>64 639 133</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,32%</i>	<i>0,07%</i>	<i>croissance totale</i>

Source : Insee, traitements DITP

## Une situation sociale mitigée

Le niveau de vie de la population est peu inégalitaire et dessine une structure sociale homogène. Plutôt favorables pour les classes sociales défavorisées et modestes, les revenus demeurent inférieurs aux moyennes de comparaison pour les classes moyennes et aisées. Le taux de pauvreté se situe en-dessous des moyennes de comparaison mais n'en reste pas moins relativement élevé, avec un taux de 12,2% des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ces populations semblent néanmoins subir une pauvreté moins intense que d'autres territoires comparables.

Le niveau de chômage demeure quant à lui inférieur aux moyennes de comparaison, mais son intensité reste élevée et a progressé de manière significative entre 2010 et 2015. Cette rapide progression du chômage sur le territoire résulte à la fois de la dégradation du contexte économique et de l'attractivité du territoire sur ce type de public.

Tout en étant inférieur au niveau régional, le niveau de qualification de la population est plutôt favorable, **en raison d'une sous-représentation des populations sans diplôme et d'une légère surreprésentation des populations dotées d'un diplôme d'études supérieures.**

Enfin, la part des actifs en emploi à temps partiel est modérée et nettement inférieure aux moyennes de comparaison. Mais la **proportion d'actifs en contrats instables est supérieure à ce qui s'observe dans l'ensemble des territoires de comparaison, notamment en raison d'un recours important aux CDD.**

Un tissu économique qui peine à se relever de la crise

Le tissu économique local a profondément évolué depuis les années 1970, en affirmant son orientation présente de manière **plus prononcée qu'en moyenne** dans les **territoires de comparaison. Cette évolution résulte à la fois d'une progression très rapide des emplois de la sphère présente et de la baisse intense, mais conforme aux moyennes, des emplois de la sphère productive concurrentielle sur la période (-17,9 %).**

Le **dynamisme des emplois présents a cependant permis au territoire d'absorber le déclin des emplois productifs et d'enregistrer une progression rapide de ses emplois sur longue période.**

La période récente a été nettement moins favorable. Le territoire a été particulièrement exposé à la « Grande récession » entamée en 2008. Fortement exposé au premier choc récessif de 2008-2009, **il a ensuite fait preuve d'une faible capacité de rebond lors des phases de reprise de 2009-2011 (période durant laquelle il a même enregistré une baisse rapide de ses emplois) et 2014-2017. Au global, le territoire a enregistré entre 2008 et 2017 une réduction significative de ses effectifs salariés privés alors qu'il tendait à croître un peu partout ailleurs.**

Un territoire dépendant aux mécanismes de socialisation

Le territoire affiche un modèle de développement de type « productif-public-social-retraite » qui traduit sa dépendance de plus en plus aiguë aux mécanismes de socialisation **et un déséquilibre fonctionnel qui l'inscrit dans une trajectoire défavorable.**

**Symptomatique d'un mouvement de long terme d'affaiblissement des forces productives concurrentielles, ce mouvement générateur de difficultés sociales est à l'origine de la montée en puissance des transferts sociaux.**

S'y ajoute une forte dépendance aux pensions de retraite. Cette dimension retraitée apparaît en creux, et traduit plutôt la défaillance des autres moteurs de développement compte tenu de la structure démographique de la population locale, plutôt « jeune » au regard des territoires néo-aquitains de même catégorie.

Enfin, la composante publique est la traduction du rôle encore majeur que joue **l'économie publique dans le territoire** (outre la présence militaire, le Centre hospitalier de Mont-de-Marsan, le département des Landes et la communauté d'agglomération font partie des quatre plus gros employeurs du territoire).

A contrario, ce modèle interpelle sur le déficit de captation en matière de dépenses touristiques, qui révèle un fort **déficit d'attractivité touristique**.

Ce modèle de développement déséquilibré induit globalement une captation de richesse par habitant limitée, nettement inférieure à la moyenne des territoires de même catégorie. Ce déficit semble cependant atténué par une propension à consommer localement plutôt bonne qui montre que les centralités du territoire, et particulièrement la **communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan**, assument une réelle fonction de pôle de consommation.

La propension à consommer localement ne semble toutefois pas suffisante pour compenser le fort déficit de captation de richesses et stimuler le dynamisme de l'économie présente à un niveau conforme aux observations constatées dans les territoires de comparaison.

### *Accès aux équipements et aux services*

A partir du travail réalisé par l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et l'Anct (Agence nationale de cohésion des territoires) à l'échelle des communes de France métropolitaine, qui s'appuie sur la base des équipements permanents de l'Insee de 2017 (185 équipements et services recensés), il a été classé les communes en 5 catégories : les communes non centre (communes de niveau 0, au nombre de 24 067), les communes centres locaux (niveau 1 au nombre de 7 010, qui rassemblent une douzaine de services et d'équipements du quotidien), les communes centres intermédiaires (niveau 2, 2 880 communes, une vingtaine de services et d'équipements de plus), les communes centres structurants (niveau 3, 742 communes, 70 services et équipements environ) et les communes centres majeurs (niveau 4, 142, la quasi-totalité des services et équipements).

La partie gauche du tableau ci-dessous présente la part de la population de chaque EPCI, du territoire de contractualisation, de la région et du pays qui réside dans chaque catégorie de commune. La partie droite du tableau présente le temps d'accès (en minutes) aux

centres de chaque niveau, pour les communes de niveau inférieur, pour les mêmes échelles de territoire. Il permet donc de situer de manière synthétique les territoires étudiés à deux niveaux : de quel niveau d'équipement dispose-t-on sur place ? Si on n'en dispose pas, à quelle distance-temps en est-on ?

Le tableau ci-dessous se focalise sur la question des temps d'accès, il permet de situer le territoire étudié par rapport à la France métropolitaine, d'une part, et par rapport à la moyenne régionale, d'autre part. La partie gauche du tableau présente la situation par rapport à l'ensemble national : l'accessibilité est dite faible si l'EPCI est dans le tiers des EPCI pour lesquelles le temps d'accès est le plus élevé, médiane si elle est dans le tiers intermédiaire et forte si elle est dans le tiers supérieur. La partie droite rapporte le temps d'accès de l'EPCI à celui observé en moyenne régionale.

EPCI	Adour Chalosse Tursan - Marsan Agglomération									Nombre d'EPCI du territoire : 7			
	part de la population résidant dans des communes de niveau :					temps d'accès moyen (en minutes) au niveau supérieur							
	niveau 0	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
CA Mont de Marsan Agglomération	14%	12%	0%	18%	56%	9,9	12,8	15,6	12,1				
CC Chalosse Tursan	52%	11%	37%	0%	0%	7,0	9,7	22,4	30,1				
CC Coteaux et Vallées des Luys	60%	20%	20%	0%	0%	6,1	8,1	20,3	36,2				
CC d'Aire-sur-l'Adour	34%	5%	0%	62%	0%	6,2	8,5	9,8	36,5				
CC du Pays Grenadois	54%	14%	33%	0%	0%	7,2	8,0	16,8	25,5				
CC du Pays Tarusate	29%	36%	34%	0%	0%	6,4	8,7	21,4	22,7				
CC Terres de Chalosse	64%	22%	14%	0%	0%	5,8	7,2	24,8	25,9				
Territoire de contractualisation (nb. communes)	130	17	8	2	1								
Territoire de contractualisation (% pop.)	36%	16%	16%	11%	21%	7,0	9,4	20,7	25,0				
Région Nouvelle-aquitaine	19%	23%	23%	19%	17%	6,5	9,9	19,1	32,6				
France métropolitaine	13%	18%	23%	24%	22%	6,5	9,4	16,7	27,9				

Données Inrae-Anct, traitements DITP

Il en ressort un besoin de renforcement des accès aux services et équipements pour faire remonter la part du territoire classé en niveau 0 (36% contre 13% en France)

### L'artificialisation des sols

La zéro artificialisation nette est une notion inscrite dans le plan biodiversité en 2018. L'objectif de la trajectoire "zéro artificialisation nette" est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de **compenser l'artificialisation** (d'où l'usage du mot "net")

En France, sa définition exacte, son échéance et la trajectoire pour y parvenir sont définis dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Concernant les leviers pour répondre à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, le Commissariat général au développement durable (CGDD) relève trois grandes familles qui répondent aux besoins en logement et en activité tout en limitant l'artificialisation :

- **Densifier.** La densification permet de construire plus sur un même espace. Il peut s'agir de surélever des bâtiments par exemple, d'augmenter la densité des constructions ou encore de réorganiser l'intérieur des bâtiments.
- **Utiliser les espaces vacants.** Cela concerne les espaces déjà artificialisés mais non utilisés, comme des commerces vacants ou des friches industrielles. Selon les cas, il peut être nécessaire de dépolluer les sols, ce qui peut freiner la reconversion. **De plus, il n'est pas** toujours évident de retrouver et mobiliser le propriétaire de terrains abandonnés depuis longtemps.
- **Désartificialiser et renaturer.** Il s'agit de rendre d'un côté ce que l'on a pris de l'autre, en rendant au sol ses fonctions naturelles. Il faut dépolluer, désimperméabiliser et renourrir les sols. C'est un processus de transition qui peut se compter en années selon le degré de renaturation que l'on veut obtenir.

L'analyse de la dynamique d'artificialisation des sols à l'échelle des 153 EPCI de Nouvelle-Aquitaine sur la base des données 2009 et 2015 de l'occupation des sols de l'observatoire NAFU (Observatoire des Espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains) montre que **durant cette période, deux chantiers d'envergure nationale ont eu lieu : le chantier LGV Tours-Bordeaux et le chantier de l'A65.** Pour neutraliser les effets de ces chantiers, il a été calculé le taux de croissance des surfaces urbanisées en déduisant l'emprise du chantier aux deux dates.

**L'objectif est de comparer la dynamique d'artificialisation aux dynamiques démographiques et économiques.** Trois variables ont ainsi été mobilisées : deux pour la dynamique démographique (le taux de croissance de la population et le taux de croissance du nombre de ménages) et une pour la dynamique économique (**le taux de croissance de l'emploi au lieu de travail**).

Un modèle **permettant d'expliquer la dynamique d'artificialisation qui tient compte des dynamiques économiques, démographiques, mais aussi de la part initiale des surfaces urbanisées et de la taille initiale de l'EPCI** a été construit. Ainsi, **il est possible d'identifier des EPCI dont la dynamique d'artificialisation est très inférieure, inférieure, similaire, supérieure ou très supérieure à ce qui est attendu compte-tenu des variables introduites dans le modèle.** Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des résultats.

Adour Chalosse Tursan - Marsan Agglomération		Nombre d'EPCI du Territoire de contractualisation : 7				
EPCI	taux d'artificialisation 2009	Taux de croissance annuel moyen 2009-2015				dynamique d'artificialisation de l'EPCI par rapport aux territoires comparables
		surfaces urbanisées	population	ménages	emploi	
CA Mont-de-Marsan Agglomération	10,7%	0,55%	0,49%	0,92%	0,15%	inférieure
CC Chalosse Tursan	7,1%	0,94%	0,65%	1,06%	-0,69%	similaire
CC Coteaux et Vallées des Luys	6,0%	1,32%	0,44%	0,99%	-0,59%	très supérieure
CC d'Aire-sur-l'Adour	8,8%	0,58%	-0,14%	0,21%	-0,03%	similaire
CC du Pays Grenadois	9,1%	0,34%	-0,04%	0,56%	0,00%	inférieure
CC du Pays Tarusate	4,9%	1,89%	1,56%	2,17%	0,71%	très supérieure
CC Terres de Chalosse	7,9%	1,04%	1,11%	1,54%	-1,19%	similaire
Région Nouvelle-Aquitaine	7,4%	0,80%	0,57%	1,01%	0,13%	

Source : NAFU, traitements DITP

**-Constatez-vous des modifications** dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

Au regard des principaux éléments de diagnostic évoqués ci-dessus, il y a une évolution en terme de vulnérabilité par rapport à la période 2020-2022 : la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour n'étant plus vulnérable, et la Communauté de communes Coteaux et Vallées de Luys passant en vulnérabilité intermédiaire.

**-A partir de ce constat, quelles sont les opportunités que vous identifiez** pour le territoire ?

Le modèle de développement de type « productif-public –social-retraite » toujours d'actualité sur le territoire, et un contexte socio-économique fortement impacté par la crise sanitaire, ne permet pas d'imaginer une modification sensible de ce modèle à court terme.

Cependant, les nouvelles habitudes de travail et de collaboration entre les deux entités (PETR ACT et Mont de Marsan Agglomération) réunis au sein d'un même périmètre depuis 2020, ainsi que l'appui en ingénierie sur certaines priorités d'actions communes (Agriculture Durable/circuits courts et Santé), complétés par un 1<sup>er</sup> Programme Leader à cette nouvelle échelle, à partir de 2023, permettront au territoire ACTM de bénéficier d'outils importants en faveur de l'évolution de son modèle socio-économique.

## II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

**Axe 1** : Faire d'Adour Chalosse Tursan Marsan un espace se saisissant des enjeux du développement durable

**Axe 2** : Faire d'Adour Chalosse Tursan Marsan un territoire plus agile et novateur pour dynamiser son économie

**Axe 3** : Faire d'Adour Chalosse Tursan Marsan un territoire attractif en phase avec les nouvelles aspirations des populations

**-A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale ?**

Une évolution dans l'approche des défis que ce vaste territoire se doit de relever, se concrétise dans la formulation des axes stratégiques avec 3 vecteurs de développement : l'attractivité (santé, tourisme économie), l'équilibre de l'offre de service (sur base d'une complémentarité urbain/rural) et l'anticipation des besoins de demain (agriculture durable, préservation des ressources, formation/compétences).

**-Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?**

Développer l'attractivité du territoire ACTM

**Faciliter l'accès aux services de santé et de soins et renforcer la structuration des acteurs :**

- Extension des MSP existantes (Pays Grenadois, Samadet, Pôle Médical de Haut Mauco)
- Réflexion sur une CPTS Terres de Chalosse/CCPT

**Renforcer la mise en valeur touristique du territoire :**

- Modernisation de l'OT Landes Chalosse
- Ouverture des Grottes de Brassempouy
- Création d'un complexe touristique à Amou

**Soutenir le développement économique et stimuler l'innovation :**

- Création d'hébergements saisonniers
- Conception et développement de logiciels de gestion innovants pour PME/PMI

Assurer la complémentarité de l'offre territoriale et renforcer les liens urbain/rural

**Assurer le maintien des services en milieu rural :**

- Complexe Cité Verte (Hagetmau)

**Accompagner les actions de revitalisation des centre-bourgs en respectant l'équilibre et la complémentarité territoriale :**

- Réhabilitation de logements sociaux (Donzacq, Bastennes, ...)
- Projet d'habitats inclusifs (Bahus Soubiran, Cazerès sur l'Adour, ...)

Anticiper les besoins de demain

**Accompagner le développement d'une Agriculture Durable et la promotion des circuits courts :**

- Espace test agricole
- Route du foie gras
- Plateforme légumerie

**S'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et énergétiques :**

- Rénovation énergétique de logements communaux

**Soutenir les démarches de Formation/gestion des compétences :**

- Chantier clé : développement de l'offre locale de formation, adaptation aux besoins des entreprises (Agglo/SLESRI)

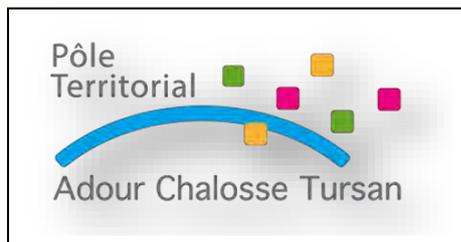
**-Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?**

Le modèle de développement semble inscrire le territoire dans une trajectoire peu porteuse sur un plan économique et social.

Les difficultés de long terme enregistrées par le tissu productif concurrentiel, la dynamique économique généralisée atone impulsée par la « Grande récession » depuis 2008, l'attractivité résidentielle –et surtout touristique– mitigée du territoire, le rendent de plus en plus dépendant de l'économie publique, des transferts sociaux et des pensions de retraite, alors même que le vieillissement de la population n'apparaît pas avoir encore atteint son pic. Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan semble ainsi comme amputé de sa capacité à générer son propre développement du fait de sa dépendance accrue aux mécanismes de socialisation.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



L'articulation croissante du territoire aux grands pôles urbains voisins (Dax et Pau) révèle l'émergence d'une dynamique de « pendularisation ». Cependant, cette dynamique ne permettra sans doute pas de compenser les difficultés du territoire et menacent plus encore le capital environnemental du territoire, déjà entamé par l'étalement urbain. Une augmentation non raisonnée et non régulée des migrations pendulaires, avec son lot de nuisances notamment du point de vue des émissions de GES, pourrait s'avérer totalement contre-productif et rentrer en contradiction avec un impératif de lutte contre le changement climatique.

Une ambition principale serait ainsi d'enrayer le processus de socialisation du territoire par une diversification du modèle de développement, dans une perspective de développement plus vertueux. L'atteinte de cette ambition passera par 4 grands types d'enjeux :

- Consolider la dynamique productive concurrentielle du territoire en favorisant la constitution d'un véritable écosystème territorial visant à sortir les entreprises de leur isolement, pérennisant l'implantation des grandes entreprises, encourageant le renouvellement du tissu économique local et accompagnant la mutation de l'agriculture ;
- **Réguler et diversifier l'économie résidentielle** en veillant à préserver les atouts environnementaux du territoire, en stimulant son activité résidentielle, en stabilisant le volume de mouvements pendulaires et en stimulant de manière durable l'attractivité touristique sur un modèle raisonné ;
- Renforcer la consommation sur le territoire pour pérenniser le dynamisme de l'économie présente et en renforçant et organisant les centralités du territoire pour contenir le phénomène d'évasion commerciale ;
- Développer des coopérations interterritoriales pour réguler la dynamique de « pendularisation » du territoire et stimuler son développement économique et touristique.

### III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

A partir du diagnostic réactualisé de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP) de la DATAR, et suite aux échanges avec les acteurs du territoire durant les comités techniques et les comités de pilotage, plusieurs problématiques spécifiques au territoire ont pu être identifiées :

- ✓ Le renforcement nécessaire de l'offre de services à l'attention des habitants mais également des visiteurs, notamment dans les pôles urbains
- ✓ L'évolution et la diversification de l'activité économique indispensable pour maintenir l'emploi
- ✓ La nécessité de faciliter le lien entre territoire ruraux et polarités de service pour assurer un développement équilibré du territoire
- ✓ L'adaptation des centres bourgs aux attentes des habitants, notamment via la création de services innovants
- ✓ La prise en compte des évolutions sociétales en termes de consommation, de formation et d'organisation collective (ESS)

Sur la base des enjeux et problématiques identifiées, les élus du territoire, réunis au sein du comité de pilotage, ont souhaité orienté la stratégie du territoire autour de 3 axes :

#### **Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan**

Le territoire Adour Chalosse Tursan Marsan bénéficie de nombreuses richesses, tant économiques, culturelles que patrimoniales. Il est néanmoins soumis à de nombreuses mutations de son environnement qui le pousse à évoluer, pour se mettre notamment plus en phase avec des objectifs de développement durable, au service de ses habitants et visiteurs.

L'accès à une offre fournie de services de soins et de santé fait partie de ses attendus et il convient d'organiser une offre suffisante et mieux organisée afin que ce sujet ne devienne pas un facteur limitant l'attrait du territoire.

**Valoriser l'offre territoriale, faire connaître les richesses du terroir** : le potentiel touristique du territoire apparaît aujourd'hui également comme un axe de développement à prendre en compte. Les données issues du diagnostic de la DATAR font apparaître l'important levier de développement et d'attractivité que peut représenter le tourisme pour le secteur Adour Chalosse Tursan Marsan. Les initiatives engagées depuis quelques années devront donc être renforcées pour que le territoire tire parti de cette richesse longtemps sous-estimée.

Pour attirer durablement de la population sur le territoire, il conviendra également de **soutenir le développement de l'activité économique du territoire. Maintenir une capacité productive, poursuivre l'enrichissement de l'offre de services et accompagner l'émergence** de projets innovants et de filières durables sont les objectifs que les élus estiment prioritaires pour assurer le bon développement du territoire.

Des actions concrètes concourant à répondre à ces diverses problématiques seront donc développées dans le cadre du présent contrat.

**Sous axe 1.1 : faciliter l'accès aux services de santé et de soins et renforcer la structuration des acteurs**

**Sous axe 1.2 : renforcer la mise en valeur touristique du territoire**

**Sous axe 1.3 : soutenir le développement économique et stimuler l'innovation**

Indicateurs de suivi :

- Nombre/nature/localisation des équipements de soins ou réseaux de professionnels créés ou accompagnés
- Nombre/nature/localisation des équipements touristiques ou lits marchands créés ou accompagnés

## **Axe 2 : Assurer la complémentarité de l'offre territoriale et renforcer les liens entre milieux urbains et ruraux**

Avec une majorité de sa population vivant dans des communes rurales, le territoire se doit de développer des passerelles entre ses espaces agrestes et ses polarités de service. Tout en accompagnant le nécessaire renforcement des bourgs-centres, il conviendra **d'adopter** de nouvelles pratiques de coopération, de nouveaux modes de fonctionnement pour **garantir la complémentarité des espaces et éviter l'isolement des communes rurales.**

**Les services et équipements des pôles s'adressent également aux habitants des communes rurales désireuses de bénéficier d'une offre de service à une distance raisonnable. Le maillage des pôles sur le territoire revêt donc une importance particulière pour l'ensemble des habitants du territoire, ruraux comme urbains.**

Ainsi, la revitalisation des bourgs apparaît comme une nécessité pour maintenir les activités économiques et attirer de nouveaux services attendus par les populations. Les démarches entreprises conjointement par les collectivités, communes et communautés de communes, **montrent cette volonté de renforcer les pôles, au bénéfice de l'ensemble des habitants.**

**A travers de nouveaux modes d'organisations, plus collectifs, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tente de proposer des solutions aux besoins des habitants en s'appuyant sur les ressources disponibles. Cette approche circulaire est source de nombreuses opportunités pour le territoire afin de développer ses capacités d'adaptation aux changements qui s'imposent à lui, de faire éclore ses potentiels d'innovation et de stimuler son économie et son marché de l'emploi.**

**Sous axe 2.1 : assurer le maintien des services en milieu rural**

**Sous axe 2.2 : accompagner les actions de revitalisation des centre-bourgs en respectant l'équilibre et la complémentarité territoriale**

**Sous axe 2.3 : répondre aux besoins des habitants en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS et du milieu associatif**

Indicateurs de suivi :

- Nombre/nature/localisation des services à la population créés ou accompagnés
- Nombre/nature des projets des acteurs de l'ESS et du milieu associatif accompagnés

**Axe 3 : Anticiper les besoins de demain**

Pour accompagner l'évolution de son environnement, le territoire doit s'adapter et réfléchir à ses besoins futurs.

Qu'il s'agisse de souveraineté alimentaire, d'adaptation des compétences aux emplois de demain ou de préparation aux impacts du changement climatique, le territoire a conscience de la nécessité de se tourner vers l'avenir et de réfléchir à ses besoins futurs. L'agriculture, mise à mal par des crises à répétition, doit évoluer pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et assurer sa pérennité, en se diversifiant ou en se démarquant par la qualité de ses productions. Les collectivités ont manifesté leur volonté de participer à l'évolution des modes de consommation, de s'investir pour maintenir et développer ce secteur emblématique de leur économie.

Les risques naturels pourront être limités par une prise en compte accrue des problématiques environnementales et par la mise en place de solutions innovantes pour limiter l'impact des intempéries. Pour pallier à la raréfaction des ressources, des travaux sont entrepris vers la sobriété énergétique et le développement d'énergies renouvelables. Pour garantir un développement durable de l'économie locale et limiter le vieillissement en cours de sa population, le territoire Adour Chalosse Tursan-Marsan développe des initiatives visant à proposer une offre de formation adaptée aux métiers de demain et aux besoins des entreprises locales.

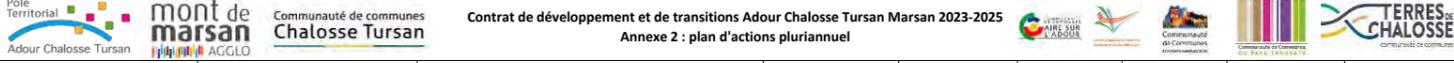
**Sous axe 3.1 : Accompagner le développement d'une agriculture durable et la promotion des circuits courts**

**Sous axe 3.2 : s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et énergétiques**

**Sous axe 3.3 : soutenir les démarches de formation et de gestion des compétences**

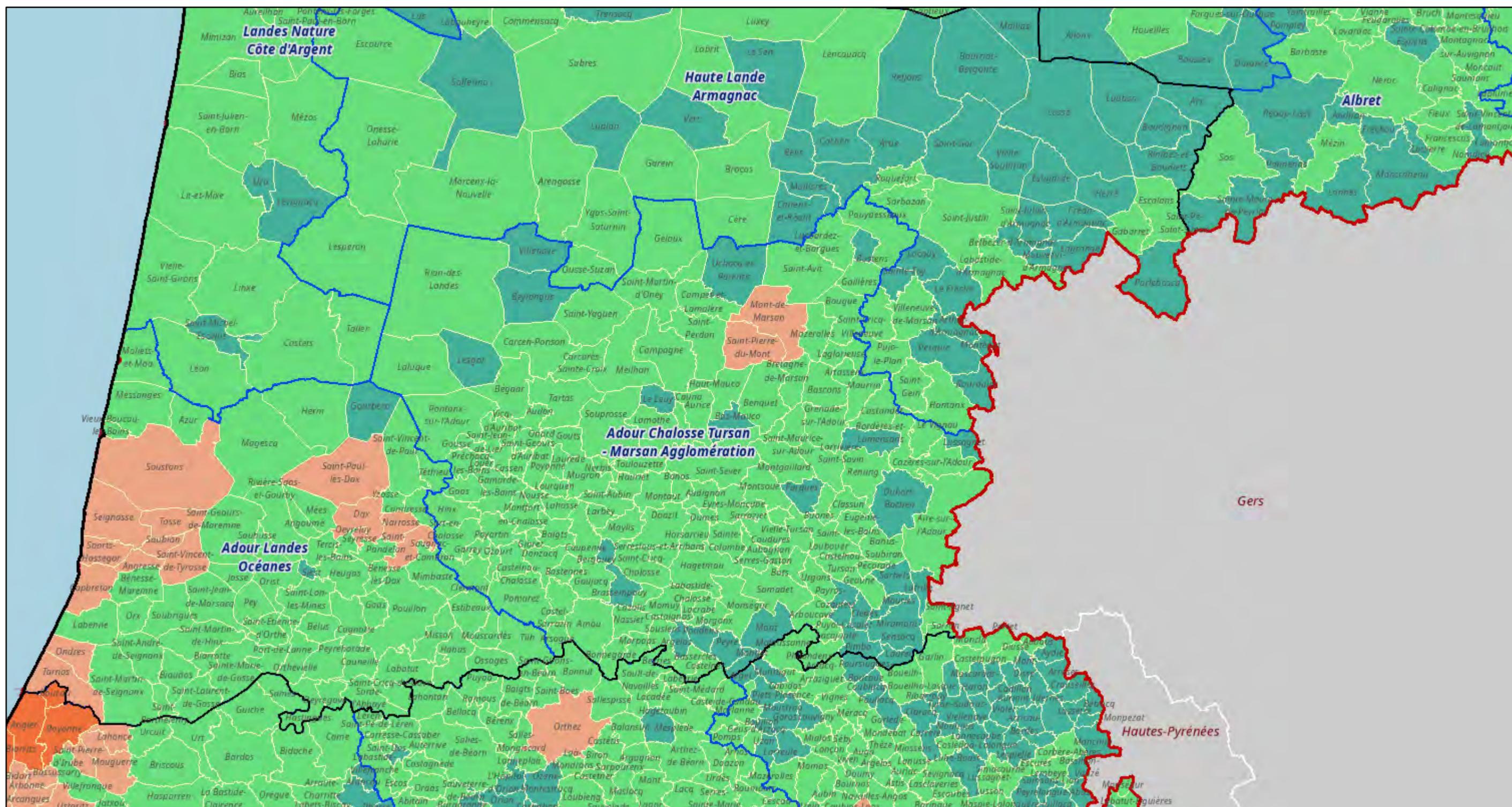
Indicateurs de suivi :

- Nombre/nature des équipements pour le développement d'une alimentation locale et durable qui ont été accompagnés
- Nombre/localisation des logements sociaux créés ou réhabilités

													Prévisionnel / priorisation des actions			
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
	Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire Adour Chalosse Tursan Marsan	Sous axe 1.2 : Renforcer la mise en valeur touristique du territoire	Extension du pôle médical	Commune de Haut Mauco	Haut-Mauco	Mature	X	200 000,00 €	40 000 €	X			Eligible sous réserve de compatibilité avec le projet de santé	Santé - Silver économie		
			Extension de la MSP du Pays Grenadois	Commune de Grenade sur Adour	Grenade sur Adour	Amorçage	X							Eligible sous réserve de compatibilité avec le projet de santé	Santé - Silver économie	
			Investissement solution Turismo (ou autre) pour transformation technique d'Open Street Map sur le site de la Communauté de communes	CC Chalosse Tursan	CC Chalosse Tursan	Mature	X	7 000,00 €			X			AAP ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
			Nouvel agencement des Bureaux d'Information Touristique	CC Chalosse Tursan	CC Chalosse Tursan	Mature	X	30 000,00 €			X			AAP ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	
			Serveur Office du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat	Agglo de Mont-de-Marsan	Agglo de Mont-de-Marsan	Mature		18 669,26 €			X			AAP ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	
			Développement des voies cyclables européennes; étude de faisabilité d'un tronçon de liaison transversal EV3 (scandinabérique), EV1 (Vélodyssée) entre Pontonx-Laluque et Taller	OT du Pays Tarusate	Pays Tarusate	Mature	X	10 600 €			X			Intérêt touristique de l'axe cyclable qui devrait permettre la liaison entre 2 grands itinéraires du SR3V, projet éligible à un accompagnement régional au titre des liaisons entre grands itinéraires.	Tourisme	
			Investissement dans une solution web de promotion des voies cyclables Européennes et locales, des labellisés "Accueil Vélo" et de services de proximité	CC Pays Tarusate	Pays Tarusate	Mature	X	8 000 €			X			AAP ACTT (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	
			Investissement dans du matériel pour l'amélioration du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information	Office de tourisme du Pays Tarusate	Pays Tarusate	Mature	x	5 000,00 €			X			AAP ACTT auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	
			Refonte des espaces muséographiques : Mastaba et Château de Poudenx	CC Coteaux et Vallées des Luys	Poudenx	Mature	X	400 000,00 €				X		Accompagnement possible au titre du dispositif des sites de visite	Tourisme	
			Projet de coopération avec des sites préhistoriques de la Chalosse et du Tursan	CC Coteaux et Vallées des Luys	CC Coteaux et Vallées des Luys	Amorçage	X							à savoir Mant, Montaut, Hagetmau et Brassempouy sur un parcours visiteur préhistoire	Tourisme	
			Modernisation de l'Office du Tourisme Landes Chalosse	CC Chalosse Tursan	Saint Sever	Mature	X	1 533 000,00 €				X		AAP ACTT auquel le territoire pourra candidater en 2023	Tourisme	
			Complexe touristique à Amou	Porteur privé	Amou	Mature	X	1 752 875,00 €				X		Accompagnement possible au titre du dispositif des activités de loisirs	Tourisme	
			Création d'un pôle artistique et culturel au sein du cloître des Jacobins	Commune de Saint-Sever	Saint-Sever	Mature	X	11 541 223,00 €				X	X	Projet de transformation de la chapelle en salle de spectacle et de médiation culturelle en 2024. Restauration de la salle capitulaire en 2025.	Culture - Patrimoine	
			Aménagement du site des Lacs d'Halco	Commune d'Hagetmau	Hagetmau	Amorçage	X								Tourisme	
		Sous axe 1.3 : Soutenir le développement économique et stimuler l'innovation	Entreprise AGI : R&D - conception et développement de logiciels de gestion innovants pour les PME PMI	Adour Gestion Informatique (AGI)	St-Pierre-du-Mont	Mature		1 819 660,00 €	228 707,00 €				Soutien 2022 aux projets innovants (Direction de la performance industrielle).	Industrie et filières		
	Axe 2 : Assurer la complémentarité de l'offre territoriale et renforcer les liens entre milieux urbains et ruraux	Sous axe 2.1 : Assurer le maintien des services en milieu rural	Modification d'un restaurant en boulangerie	Mairie de Cassen	Cassen	Mature	X	115 230,00 €	28 808 €	X			Dernier commerce	Commerce - Artisanat - Développement local		
			Complexe de la Cité Verte	Commune d'Hagetmau	Hagetmau	Mature	X	5 089 066,00 €			X			Intervention sur le terrain synthétique dans le cadre d'un projet d'aménagement global. Intervention à hauteur de 20% HT du coût des travaux (hors étude et VRD).	Sport	
		Sous axe 2.2 : Accompagner les actions de revitalisation des centres bourgs en respectant l'équilibre et la complémentarité territoriale	Programme d'habitat inclusif sur l'ancien site de l'évêché	Commune de Cazères sur l'Adour	Cazères sur l'Adour	Amorçage	X							Habitat et Logement		
			Construction de quatre logements	Commune de Bastennes	Bastennes	Amorçage	X							Habitat et Logement		
			Construction de quatre logements d'habitat inclusif	Commune de Bahus Soubiran	Bahus Soubiran	Amorçage	X							Habitat et Logement		
			Aménagement de l'îlot Laulom	Commune de Mont de Marsan	Mont de Marsan	Mature		2 300 000,00 €			X			AAP Nature et Transitions ou FEDER	Environnement	
			Création d'un hôtel (îlot Crabos)	Porteur privé	Saint-Sever	Mature	X	10 390 000,00 €	100 000 €			X		Intervention possible de la Direction du Tourisme pour la création de l'hôtel	Revitalisation centres bourgs	
			Aménagement de l'îlot de la poissonnerie Daugreilh	Commune de Saint-Sever	Saint-Sever	Amorçage	X							Dans le cadre de l'AMI Revitalisation Centre-ville / centre-bourg	Revitalisation centres bourgs	
	Requalification de l'acquisition d'une maison en centre bourg pour logements et commerces	Commune de Montsoué	Montsoué	Amorçage	X								Revitalisation centres bourgs			
	Sous-axe 2.3 : Répondre aux besoins des habitants en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS et du milieu associatif	Makerspace au sein du Tiers-Lieu Associatif LaCoWo	Association LaCoWo (Landes Coopération CoWorking)	Pontonx-sur-l'Adour	Mature	X	107 189,00 €			X			AMI Tiers-Lieux 2022-2024	ESS		
		Agrandissement et modernisation du musée Despiou-Wlérick	Ville de Mont de Marsan	Mont de Marsan	Mature		12 957 800,00 €	1 500 000 €	X				Inscrit au CPER	Culture - Patrimoine		

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORÇAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
			Réhabilitation du terrain d'honneur du Stade André et Guy Boniface et transformation d'un terrain d'entraînement en terrain synthétique à la Plaine des Sports	Ville de Mont de Marsan	Mont de Marsan	Mature		1 400 000,00 €		x			Sous réserve du RI de la Direction des Sports concernant la règle de l'usage avéré par les lyciens/apprentis à hauteur de 20% minimum des créneaux d'utilisation de l'équipement	Sport	
		sous axe 3.1 : Accompagner le développement d'une agriculture durable et la promotion des circuits courts	Route du Foie Gras (valorisation d'une filière agricole impactée par des crises à répétition)	OT Landes Chalosse	OT Landes Chalosse	Amorçage	X							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
			Espace test agricole	CC Grenade sur Adour	CC Grenade sur Adour	Amorçage	X							Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
			Création d'une plateforme logistique et d'une légumerie à rayonnement départemental	FaCylities Multi Services (SCIC en cours de création)	Mont-de-Marsan	Amorçage	X						Portage à confirmer	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
	<b>Axe 3 : Anticiper les besoins de demain</b>	sous-axe 3.2 ; S'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et énergétiques	<b>Rénovation énergétique de logements communaux conventionnés</b>	<b>Rion des Landes</b>	<b>Rion des Landes</b>	<b>Mature</b>	<b>X</b>	<b>678 425,00 €</b>		<b>x</b>			Sous réserve du renouvellement de l'AAP dédié en 2023	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
		sous-axe 3.3 : Soutenir les démarches de formation et de gestion des compétences	Wipsee - Maison de l'Europe des Landes	Wipsee	Pontonx-sur-l'Adour	Amorçage	X						Wipsee a pour ambition de faciliter pour tous l'accès la mobilité européenne et internationale pour gagner en expérience et en compétences. Wipsee a pour objectif de développer des actions novatrices et de participer à la création de concepts originaux autour de la jeunesse de l'éducation de l'insertion et de l'entrepreneuriat.	Emploi - Formation	
			<i>Chantier clé : développer l'offre locale de formation (en lien avec le SLESRI de Mont de Marsan); adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises du territoire</i>				Chantier-Clé								Emploi - Formation
			Chef de projet territorial 0,5 ETP	PETR Adour Chalosse Tursan	Adour Chalosse Tursan Marsan			10 000 €		x	x	x	Aide annuelle.		
	Ingénierie		Chargé de mission agriculture, alimentation et circuits courts 1 ETP	PETR Adour Chalosse Tursan	Adour Chalosse Tursan Marsan			20 000 €		x	x	x	Aide annuelle.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
			Chargé de mission santé 0,5 ETP	Mont-de-Marsan Agglomération	Adour Chalosse Tursan Marsan			10 000 €		x	x	x	Aide annuelle.		
			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	PETR Adour Chalosse Tursan	Adour Chalosse Tursan Marsan			10 000 €		x	x	x	Aide annuelle.		

# Grille communale de densité Adour Chalosse Tursan Marsan



08/09/2022 18:18:45

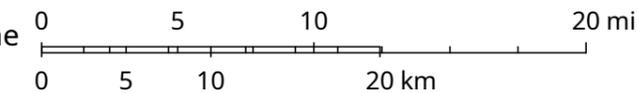
1:577 791

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense

- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

- Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA